



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

gestion

Question écrite n° 112210

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur l'utilité réelle de la société de valorisation foncière et immobilière (Sovafim). Dans son rapport public annuel 2011, la Cour des comptes considère que : « l'activité de la SOVAFIM est devenue très limitée (4,5 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2009) et dès lors peu rentable, la rentabilité des capitaux propres (1 % en 2009) ne rémunérant plus le risque de l'activité. Sa dépendance à l'égard des décisions de l'État, qui déterminent son niveau d'activité, limite ses marges de manoeuvre, et elle n'est de fait qu'un démembrement de l'administration. N'ayant en définitive pour seul client et interlocuteur que l'État lui-même, cette société, dont la surface financière est trop étroite pour lui permettre d'acquérir un portefeuille significatif de biens à gérer et qui sous-traite l'essentiel de son activité de cession à des courtiers, est une structure intermédiaire sans client et sans projet de long terme ». Il lui demande de préciser comment le Gouvernement envisage l'avenir de la Sovafim dont la mauvaise rentabilité ne justifie plus l'existence.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 112210

Rubrique : État

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juin 2011, page 6757

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)